Syndicat Mixte de Micropolis - Aménagement de l'espace Brasserie - Participation de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur: Les travaux de réhabilitation des halles, ainsi que la construction de la Salle Multifonctionnelle sont aujourd'hui terminés sur le site du Parc des Expositions de Micropolis. Cet ensemble permet aujourd'hui d'accueillir de nouvelles manifestations, et notamment de nombreux concerts drainant un public régional.

Afin de terminer l'ensemble de l'opération de réhabilitation, il reste à aménager l'espace Brasserie, et dans un avenir proche à construire le «Hall A1», qui accueillera, entre autres, les manifestations agricoles (les anciennes halles agricoles étant aujourd'hui devenues obsolètes) et permettra d'offrir des surfaces d'expositions supérieures, nécessaires pour certaines manifestations d'envergure comme Micronora.

Par délibération du 6 septembre dernier, le comité syndical a officiellement décidé le lancement de l'opération d'aménagement de la Brasserie (actuellement à l'état brut de décoffrage), complément indispensable à l'ensemble du Parc des Expositions.

Située sur l'Espace Nord et jouxtant le hall d'accueil, cette Brasserie accueillera au rez-de-chaussée l'espace restauration. L'étage sera davantage réservé aux réceptions et cocktails. Concernant le nombre de places et le calendrier, ceux-ci ne sont pas définitivement arrêtés (l'objectif restant néanmoins l'ouverture pour la Foire Comtoise 2001), puisque des études complémentaires associant l'exploitant et le maître d'oeuvre sont en phase d'achèvement.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 5 650 000 F TTC soit 861 337 €. La clé de répartition figurant dans les statuts du syndicat a été choisie pour définir les participations de chacun des membres :

	% participation	Participation en francs	Participation en euros (arrondi)
Ville de Besançon	27,9	1 318 018 F	200 931 €
Région de Franche-Comté	27,9	1 318 018 F	200 931 €
Département du Doubs	27,9	1 318 018 F	200 931 €
CCID	12,7	599 958 F	91 463 €
Chambre d'Agriculture	2,7	127 550 F	19 445 €
Chambre de Métiers	0,9	42 517 F	6 482 €
Total HT	100	4 724 079 F	720 181 €
TTC TVA 19,6 %		5 650 000 F	861 337 €

Le montant prévisionnel de la participation de la Ville de Besançon est donc fixé à 1 318 018 F soit 200 931 € (les membres réglant leur participation HT).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette dépense et à l'inscrire au BP 2001 à l'imputation 92.91.65718.97024 CS 00400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.